PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE CHARGÉE DE DONNER UN AVIS SUR L'ATTRIBUTION DES AIDES DECONCENTRÉES AU SPECTACLE VIVANT - COLLEGE MUSIQUE ET COLLEGE DANSE- POUR LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif aux missions et à l'organisation des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret n° 2021-1608 du 8 décembre 2021 modifiant le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, et notamment son article 7 ;

VU l'arrêté du 16 décembre 2021 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU la circulaire MC/SG/MPDOC/2022-004 du 1er mars 2022 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

SUR proposition de la directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté :

ARRÊTE

Article 1

Il est institué auprès du Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté une commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant.

Article 2

Sont nommées membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant de la région Bourgogne-Franche-Comté, pour les années 2022 et 2023, les personnalités qualifiées suivantes :

Hôtel Chartraire de Montigny – 39-41 rue Vannerie
BP 10578 – 21005 Dijon Cedex
Tél : 03 80 68 50 50

Pour le collège Musique :

- Madame Laetitia AUPHAN, Administratrice des Saisons Baroque du Jura (39) ;
- Madame Sophie BELLAMY, directrice artistique à La Péniche de Chalon- sur-Saône (71) ;
- Madame Marie-Josée BOUR, Personnalité qualifiée (21);
- Madame Floriane COTTET, Directrice de l'Orchestre Dijon Bourgogne (21) ;
- Monsieur François DELAGOUTTE, Directeur général de la Cité de la Voix à Vézelay (89) ;
- Monsieur David DEMANGE, Directeur de la SMAC le Moloco à Audincourt (25) ;
- Monsieur Christian DUCHANGE, Metteur en scène, Dijon (21) ;
- Monsieur Roger FONTANEL, Directeur du festival D'JAZZ et du Centre Régional du Jazz (58) ;
- Monsieur Bruno HAMARD, Directeur général délégué de l'Opéra de Dijon (21) ;
- Monsieur Vincent IHLE, Directeur de la Poudrière, salle de musiques actuelles à Belfort (90) ;
- Monsieur Jean-Michel MATHE, Directeur du Festival International de Musique de Besançon (25) ;
- Monsieur Cédric MOUSSELLE, Directeur de l'Atheneum, Centre culturel de l'Université de Bourgogne (21) ;
- Madame Judith PACQUIER, Directrice artistique de l'ensemble « Les Traversées Baroques » (21) ;
- Madame Julie REY, Artiste musicienne, compositrice, chanteuse, metteuse en scène ;
- Madame Marion SCHROTZENBERGER, Responsable de la programmation du Conservatoire à rayonnement régional de Chalon-sur-Saône (71) ;

Pour le collège Danse :

- Monsieur Lucien AMAR-ARINO, Directeur délégué du Centre Chorégraphique National de Bourgogne-Franche-Comté à Belfort (90) ;
- Madame Lisa BICHERAY, Coordinatrice Danse au Conservatoire à rayonnement régional de Chalon-sur-Saône (71) ;
- Madame Annick BOISSET, Administratrice de la compagnie « Le Grand Jeté » et co-directrice du festival Cluny Danse, à Cluny (71) ;
- Madame Peggy CAMUS, Directrice adjointe de l'Atheneum, Centre culturel de l'Université de Bourgogne (21) ;
- Madame Claire CLÉMENT, Secrétaire générale du théâtre d'Auxerre (89) ;
- Madame Aurore DESPRES, Maître de conférences en Arts de la scène et de la danse à l'université de Bourgogne-Franche-Comté (25) ;
- Monsieur Olivier GANZERLI, Directeur adjoint de l'EPCC Réso à Nevers (58) ;
- Madame Gwenola LE CORRE, Secrétaire Générale de Ma Scène Nationale à Montbéliard (25) ;
- Madame Agnès LEVAL, Présidente de la compagnie de danse Advaïta L (25);
- Madame Laëtitia MERIGOT, Responsable des relations publiques à La Fraternelle de Saint-Claude (39) ;
- Madame Françoise MOURLIN, Professeur de danse au conservatoire de Dole (39) ;
- Madame Laurence ROLLET, Conseillère danse et chargée des relations publiques à la Filature, Scène nationale de Mulhouse (68) ;
- Monsieur Gilles RONDOT, Administrateur de la compagnie « 1desSi » (25) ;
- Monsieur Frédéric SEGUETTE, Directeur du Centre de Développement Chorégraphique National (CDCN) à Dijon (21) ;
- Madame Claire WILLEMANN, Artiste vidéaste.

Article 3

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Article 4

La directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne- Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 13 JUIL. 2022

Fabien SUDRY